



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2021 / 2022**



PROCÈS-VERBAL N° 3

Réunion du :	27 JUILLET 2021 en visioconférence
Président de la CR :	Mickaël HERRIAU
Présents à St Sébastien :	Hubert BERNARD, Christian GUIBERT, Patrick PIOU
Présents au Mans :	Gabriel GÔ, Patrick VAUCEL
Assiste au Mans :	Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusés :	Jean-Luc MARSOLLIER, Grégoire SORIN, CTR, Vincent GARNIER, CTD
Absent :	Loïc COTTEREAU

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – SAISON 2021/2022

- CALENDRIERS

Les groupes ayant été validés par le CODIR lors de sa réunion du 21.07.2021, la Commission procède à la numérotation des équipes.

- HORAIRES

Rappel de l'Article 15

1) Horaires

L'heure officielle des rencontres est fixée ci-après, sauf dispositions particulières prises par la Commission d'Organisation :

- Championnat Régional U14, U15 :

- le **samedi entre 11h00 et 16h00** (sous réserve d'éclairage homologué, se reporter à l'article 19).

- Championnat Régional U16, U17, U18, U19 :

- le **samedi entre 11h00 et 18h00** (sous réserve d'éclairage homologué, se reporter à l'article 19).
- le **dimanche à 11h00**.

○ Mail de ANGERS SCO (501931) du 23.06.2021 sollicitant la Commission pour faire jouer son équipe disputant le Championnat Régional U 17 le **Dimanche à 10 h 30** au lieu de 11 h afin de pouvoir pallier un problème d'occupation de terrain

○ Mail de CHATEAUBRIANT VOLT. (501948) du 08.07.2021 sollicitant la Commission pour faire jouer son équipe disputant le Championnat Régional U 14 le **Dimanche à 11 heures**, l'éducateur responsable de l'équipe étant en cours de formation BEF et également joueur de l'équipe de National 2.

Suite au retour des questionnaires concernant les horaires, la Commission prend connaissance des demandes suivantes :

a) REGIONAL U 14

- ANGERS VAILLANTE (509143) : demande à jouer le **Dimanche à 11 heures**

- FONTENAY V.F. (541382) : demande à jouer à **17 heures**

b) REGIONAL U 19

- BEAUFORT EN VALLEE U.S. (502249) : demande à jouer le **Dimanche à 13 heures**

La Commission rejette ces demandes de changements d'horaire et demandent aux clubs de bien vouloir fixer leur horaire de rencontres dans les créneaux fixés par l'Article 15 § 1 des Règlements des championnats régionaux jeunes et d'en avvertir le service Compétitions par mail avant le 22.08.2021.

Toutefois, les clubs auront la possibilité de demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure en faisant une demande via Footclubs avec l'accord de l'adversaire 10 jours minimum avant la rencontre (Article 15 § 3 des Règlements des championnats régionaux jeunes).

3. STATUT DE L'ARBITRAGE – Article 45 – SAISON 2021/2022

Suite à la réunion de la C.R. du Statut de l'Arbitrage du 22.06.2021, le club de NORT A.C. (512355), bénéficiant de la possibilité d'avoir un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation », informe la Commission que ce joueur jouera avec l'équipe du Championnat Régional U 15 R2.

4. CHAMPIONNATS NATIONAUX JEUNES – SAISON 2021/2022

La Commission prend connaissance :

1. des groupes et des calendriers des Championnats Nationaux U 17 et U 19
2. du classement des ligues déterminant le nombre d'accession supplémentaire en Championnat National U 17 pour la saison 2022/2023

La Ligue, classée 3^{ème}, aura une équipe supplémentaire à proposer à l'accession en Championnat National U 17 pour la saison 2022/2023.

5. COUPE GAMBARDELLA-CRÉDIT AGRICOLE – SAISON 2021/2022

La Commission prend connaissance d'un courrier de la F.F.F. rappelant :

1. Clôture des engagements fixée au 20 juillet 2021
2. Nombre d'équipes engagées à transmettre à la FFF avant le 30 septembre 2021

Tableau des qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral transmis par la Fédération : 11 équipes pour la compétition propre
- 6 équipes qualifiées à l'issue des Finales Régionales
- 5 équipes participant au Championnat National U 19 exemptes des tours régionaux (ANGERS SCO – NANTES FC – LE MANS FC – LAVAL STADE FC – VERTOU USSA)

175 équipes engagées au 20.07.2021 :

- District 44 = 66 équipes
- District 49 = 31 équipes
- District 53 = 14 équipes
- District 72 = 23 équipes
- District 85 = 41 équipes

Difficulté de vérification de la validité des engagements, les districts n'ayant pas clos leurs engagements à ce jour.

Organisation des tours régionaux

175 inscrits (moins 5 équipes CN U 19) = 170					
Date	Tour	Nbre Exempts	Nbre équipes	Nbre de matchs	Nbre de qualifiés tour suivant
05-sept	T1	22	148	74	(22 + 74) = 96
12-sept	T2		96	48	48
24-oct	T3		48	24	24
31-oct	T4		24	12	12
07-nov	Finale Régionale		12	6	6
	64 ^e		6 qualifiés de la finale Régionale		

1^{er} TOUR DU DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2021 à 10 h 30

1. VILLAINES PAYS DE JUHEL	/	LA FERTE BERNARD VS
2. LOUÉ CA	/	CONTEST ST BAUELLE
3. GJ VAL DE SARTHE	/	GJ NORD EST MANCEAU
4. EVRON CA	/	ST SATURNIN-LA MILESSÉ FC
5. CHÂTEAU GONTIER FC	/	LAVAL BOURNY AS
6. LOUVERNÉ SPORTS	/	GJ FC HBG (LE GENEST)
7. SEGRÉ ES	/	MÉRAL-COSSÉ US
8. CHEMAZÉ ENT.	/	GJ VJSP VION
9. CONNERRÉ ES	/	ARNAGE PONTLIEUE US
10. BRULON APB FC	/	COULAINES JS
11. ECOMMOY FC	/	CHANGÉ CS
12. GJ BOCAGE MANCEAU	/	TIERCÉ CHEFFES AS
13. MULSANNE-TÉLOCHÉ AS	/	SABLÉ FC
14. BONNÉTABLE PATRIOTE	/	GUÉCELARD US
15. PARIGNÉ L'EVÊQUE JS	/	LE MANS SO MAINE
16. DOUÉ LA FONTAINE RC	/	ANGERS VAILLANTE
17. TRÉLAZÉ EGLANTINE	/	SAUMUR OFC
18. GJ MÉSANGER ST GÉRÉON	/	ANGERS SCA
19. LONGUENÉE EN ANJOU	/	MOUZEIL TEILLÉ LIGNÉ
20. ST PIERRE MONTREVAULT AS	/	MONTREUIL JUIGNÉ BÉNÉ
21. LES PONTS DE CÉ AS	/	BEAUPRÉAU CHAPELLE FC
22. ANDREZÉ JUB JALLAIS	/	ANGERS CROIX BLANCHE
23. AVRILLÉ AS 49	/	BEAUFORT EN VALLÉE
24. MONTILLERS ES	/	BEAUCOUZÉ SC
25. CHALONNES CHAUDEFONDS	/	LE LOROUX LANDREAU
26. LA POMMERAYE MONTJEAN	/	GJ ST JULIEN DIVATTE
27. BOUCHEMAINE AS	/	TRÉLAZÉ FE
28. STE GEMMES ANDIGNÉ	/	ST SYLVAIN D'ANJOU AS
29. MORTAGNE SUR SÈVRE	/	ST HILAIRE VIHIER
30. CLISSON ETOILE	/	CHEMILLÉ MELAY O.
31. VERRIE ST AUBIN VDS	/	GJ DENÉE JS LAYON
32. GJ TESSOUALLE PUY	/	GJ BOUFFERRÉ S2GFC
33. VALLET ES	/	SEVREMONT FLOCELLIÈRE
34. GUÉMÉNÉ FC	/	CHATEAUBRIANT VOLT.
35. PLESSÉ DRESNY ES	/	GUÉRANDE ST AUBIN
36. GJ CHAUMES ROUANS VU	/	NANTES ST MÉDARD DOULON
37. ST LYPHARD AMICALE	/	NOZAY OS
38. GJ FC3R FCAM SEVERAC	/	ST ANDRÉ DES EAUX SA
39. SAUTRON AS	/	LA CHAPELLE DES MARAIS F.
40. ST HERBLAIN OC	/	GJ SAFFRÉ PIERRE BLEUE
41. LA GARNACHE	/	GJ ST PÈRE OCÉANE
42. GJ ASR PAULX MACH	/	NANTES FCTA
43. PONTCHATEAU AOS	/	NORT AC
44. REZÉ FC	/	PORNICHET ES
45. ST BRÉVIN AC	/	REZÉ AEPR
46. ORVAULT RC	/	VIGNEUX ES
47. BLAIN ES	/	NANTES BELLEVUE JSC
48. ST MARS DU DÉSERT JA	/	CAMPBON UBCC
49. GJ L'OIE FCCM	/	ST HERBLAIN UF
50. ROCHESERVIÈRE BOUAINE	/	NANTES LA MELLINET
51. ST FIACRE COTEAUX VI	/	GJ HERBERGEMENT USSA
52. GJ BROUZIL CHAVAGRAB	/	BOUGUENAI FOOT

53. PETIT MARS FC	/	GÉTIGNÉ BOUSSAY
54. LA CHAPELLE HEULIN FCEV	/	GJ ST FULGENT USBB
55. ST LAURENT MALVENT	/	MOUZILLON ETOILE
56. GORGES ELAN	/	GJ ARDELAY AND CO
57. GJ MONTAIGU MVF EBB	/	NANTES ST PIERRE
58. GJ DEUX COUTAIS ST LUMINE	/	AIZENAY France
59. GJ BELLEVIGNY BBS	/	BOUAYE FC
60. NANTES MÉTALLO SC	/	LES ESSARTS FC
61. ST HILAIRE CLISSON	/	LES EPESES ST MARS
62. LA BRUFFIÈRE	/	BASSE GOULAIN AC
63. HAUTE GOULAIN ES	/	ST PHILBERT DE GRANDLIEU
64. LA BERNARDIÈRE CUGAND US	/	LES SORINIÈRES ELAN
65. VERTOU ES	/	VIEILLEVIGNE PLANCHE
66. MOUILLERON LE CAPTIF	/	PONT ST MARTIN FCGL
67. GJ DOMPIERRE FERRIÈRE GEN	/	AIGREFEUILLE AS MAINE
68. HERMENAULT FCPB	/	POUZAUGES BOCAGE FC
69. GJ MOUCHAMPS VENDRENNE	/	NALLIERS FOOT ESPOIR 85
70. BOUPÈREMONPROUANT FC	/	LA ROCHE ESOVF
71. LA ROCHE ROBRETIÈRE	/	GJ JARD AVR ESL ASMS
72. GJ PAYS MAREUILLAIS	/	GJ LES SABLES D'OLONNE
73. GJ CHANTONNAY	/	GJ TALMONT STE FOY
74. STE HERMINE US	/	GJ PAYS CHEFFOIS

Sont exempts :

CARQUEFOU USJA – CHOLET SO – FONTENAY VF – LA ROCHE VF – LE MANS VILLARET AS – LE POIRE VF – ST NAZAIRE AF (Championnat Régional U 18 R1)
 ANGERS NDC – CHANGÉ US – ERNÉE F. – GJ LA SUZE ROËZÉ – GJ LOIREAUXENCE VAIR – GJ LUCON USMT ESCL – GJ PAYS DE CHÂTEAU GONTIER – GUÉRANCE MADELEINE – LA CHAPELLE AC CHAPELAIN – LA CHATAIGNERAIE AS – LA FLÉCHE RC – LES HERBIERS VF - MAYENNE STADE FC – ST SÉBASTIEN FC – THOUARÉ FC (Championnat Régional U 18 R2 par tirage au sort)

6. ACTIVITES DE LA C.R. – SAISON 2021/2022

- 17 MAI 2021 : Ouverture des engagements pour la Coupe Gambardella
- 20 JUILLET 2021 : Clôture des engagements pour la Coupe Gambardella
- 22 JUILLET 2021 : Parution des différents Groupes des Championnats Jeunes
- 27 JUILLET 2021 : Réunion CR – Tirages Tours 1 et 2 de la Coupe Gambardella – Numération calendriers championnats
- 4 SEPTEMBRE 2021 : Réunion de rentrée des clubs (9h00 à 10h30) « Championnats régionaux Jeunes »
- 18 SEPTEMBRE 2021 : Journée d'ouverture du Championnat Régional U 13
- 28 SEPTEMBRE 2021 : Réunion CR – Tirage Tours 3 – 4 et Finales Régionales Coupe Gambardella
- 5 OCTOBRE 2021 : Ouverture des engagements pour les Coupes Régionales U 19, U 17 et U 15
- 12 OCTOBRE 2021 : Parution des équipes engagées en Coupes Régionales
- 19 OCTOBRE 2021 : Clôture des engagements en Coupes Régionales
- 23 NOVEMBRE 2021 : Réunion CR – Tirage des tours Coupes Régionales U 19 et U 17 – Préparation des 3 journées de Coupe Régionale U 15
- 14 DECEMBRE 2021 : Demande à chaque District pour les accessions en 2^{ème} phase U 14, U 15 et U 17
- 18 JANVIER 2022 : Constitution des groupes 2^{ème} phase
- 22 MARS 2022 : Réunion CR – Tirage des 16èmes F Coupes Régionales U 19, U 17 et U 15
- X AVRIL 2022 : Journée de clôture du Championnat Régional U 13
- 2 MAI 2022 : Envoi des formulaires d'inscription pour les championnats régionaux Jeunes 2022/2023
- 3 MAI 2022 : Réunion CR – Tirage des 8èmes F jusqu'aux ½ Finales
- 9 MAI 2022 : Rappel vers les clubs inscrits en championnats régionaux 2021/2022 et non encore inscrits
- 16 MAI 2022 : Clôture des candidatures pour les championnats régionaux Jeunes 2022/2023
- 19 MAI 2022 (Jeudi) : Examen des candidatures pour les championnats régionaux Jeunes 2022/2023

- 11 JUIN 2022 : Finales des Coupes Régionales U 19, U 17 et U 15
- 15 JUIN 2022 : Date limite de notification de l'acceptation ou du refus des candidatures pour les championnats régionaux Jeunes 2022/2023
- 16 JUIN 2022 : Ouverture des engagements pour les Championnats Jeunes
- 30 JUIN 2022 : Clôture des engagements pour les Championnats Jeunes

7. PROCHAINE RÉUNION

Prochaine réunion le Mardi 28 SEPTEMBRE 2021 à 14 heures à ST SEBASTIEN SUR LOIRE (photo de la Commission).

Le Président de la C.R.,

M. HERRIAU.

La Secrétaire de séance,
N. PERROTEL